

Contre la loi de la honte, mobilisation et désobéissance civile. Rdv mercredi 10, dimanche 14 et dimanche 21 janvier !

mardi 9 janvier 2024, par [CGT educ'action](#)

La loi sur l'immigration vient d'être adoptée au Parlement grâce aux voix de la droite et de l'extrême droite.

Son contenu reprend les principales propositions du Rassemblement National et remet en cause nos principes républicains, comme l'illustrent notamment ces mesures :

- Le principe de préférence nationale est appliqué et conduira à exclure les étrangers de l'accès aux allocations familiales et aux allocations logement
- Le droit du sol est remis en cause et l'acquisition de la nationalité française ne sera plus automatique pour les enfants nés en France mais dont les parents sont étrangers
- Les étudiants étrangers devraient fournir une caution pour avoir accès à un titre de séjour
- Une réforme de l'aide médicale d'État est annoncée

Contrairement à ce que le gouvernement prétend, cette loi ne facilite en rien les régularisations par le travail.

En effet, l'arbitraire des préfets sera renforcé sans aucune garantie pour les travailleuses et les travailleurs. Nous notons d'ailleurs que [les 500 travailleurs sans papiers qui, grâce à leur grève lancée il y a plusieurs mois par la CGT ont contraint leurs employeurs à leur donner toutes les preuves de leur travail, ne sont toujours pas régularisés.](#)

Cette loi est un naufrage politique et moral

Cette loi et les débats qui l'entourent depuis 6 mois sont une violence pour toutes celles et ceux qui sont étrangers ou d'origine étrangère. Elle repose sur un énorme mensonge : non, l'immigration n'est pas responsable de l'insécurité !

Au contraire, l'immigration est une richesse pour notre pays.

Chaque année, les travailleuses et travailleurs étrangers font rentrer 60 milliards de cotisations sociales et d'impôts. En Ile-de-France, 20% des emplois sont occupés par des étrangers. 20% des thèses qui sont soutenues dans les universités le sont par des étrangers. Sans travailleuses et travailleurs étrangers, il y aura beaucoup moins de médecins dans nos hôpitaux, d'aides à domicile, de cuistots, de livreurs ou de maçons par exemple.

Les premières lignes, encensées pendant le COVID, pour beaucoup, ce sont elles et eux !

Et on leur explique maintenant qu'il faudrait qu'ils continuent à travailler en baissant la tête sans vivre avec leur famille ni avoir accès aux droits sociaux ?

La CGT exige la régularisation de toutes et tous les travailleuses et travailleurs sans papier sur simple preuve de travail. Il s'agit d'une mesure de justice mais aussi d'un moyen indispensable pour lutter contre le dumping social.

Rien de tel pour le patronat que d'avoir une main d'œuvre sans papier donc corvéable à merci, obligée d'accepter des conditions de travail indignes.

Les régulariser, c'est leur permettre de faire respecter leurs droits, de gagner des augmentations de salaires et ainsi d'empêcher le patronat de tirer tous nos droits vers le bas !

Comme le reconnaît le président de la République, cette loi est contraire à notre constitution sur de nombreux points. Il doit en tirer toutes les conséquences et ne pas la promulguer.

Cette loi qui déshonore notre pays ne doit pas s'appliquer.

D'ores et déjà, la CGT appelle toutes celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans cette France lepénisée à la résistance et la désobéissance civile à l'image de ce qu'ont déjà lancé [32 conseils départementaux](#) qui annoncent qu'ils n'appliqueront pas cette loi de la honte.

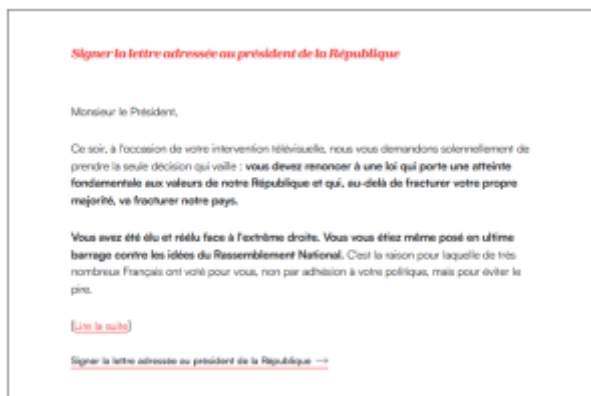
Montrons que la France, c'est la liberté, l'égalité et la fraternité.

Montrons que la France, c'est la solidarité que chaque jour nous faisons vivre sur nos lieux de travail en nous entraînant entre travailleuses et travailleurs quelle que soit notre religion ou notre nationalité.

Montrons que la France c'est l'humanité que nous faisons vivre dans nos écoles en nous mobilisant pour refuser l'expulsion d'enfants, et en nous battant pour que toutes les familles puissent avoir un toit.

La CGT prend toutes les initiatives pour contribuer à une riposte la plus large possible pour enterrer ce texte de la honte.

Pétition pour la non-promulgation de la loi : pour signer, cliquez sur la vignette ci-dessous !



Manifs & rassemblements

- **Mercredi 10 janvier 2024**
 - **Bourg-en-Bresse** : actions de tractage et d'informations
- **Dimanche 14 janvier 2024**
 - **Bourg-en-Bresse** : rdv 10h devant la préfecture de Bourg-en-Bresse
- **Dimanche 21 janvier 2024**
 - **Bourg-en-Bresse** : 14h30 rdv devant la Préfecture
 - **Lyon** : 14h rdv place Bellecour direction préfecture
 - **Ailleurs** : [consultez le site https://21janvier.fr/](https://21janvier.fr/) pour trouver la manifestation la plus proche de chez vous.

+ d'infos sur la loi de la honte :

- [Pour télécharger le 4 pages ci-dessous en différents formats et avec différents fonds, cliquez ici !](#)



- [Pour télécharger le tract ci-dessous en différents formats, cliquez là !](#)



- [La loi immigration est une honte pour notre société](#) : lire et télécharger ici la déclaration intersyndicale unitaire nationale pour le CSA du 21 décembre 2023. Les organisations, FSU, UNSA Éducation, FO, Sgen-CFDT, CGT Éduc’action et Sud Éducation demandent que cette loi xénophobe, raciste et discriminatoire ne soit pas promulguée.
- Appels locaux : lire et télécharger ci-dessous l’appel interorganisationnel de l’Ain, et l’appel de l’intersyndicale de l’Education dans l’Ain (CGT Educ’action - FNEC FP-FO - FSU - Sud Education - UNSA).



La loi Immigration est une honte pour notre société

La loi Immigration votée le 19 décembre main dans la main entre la "majorité" présidentielle, la droite et l'extrême droite est un recul intolérable qui revient sur le droit du sol, les droits sociaux et aggrave la répression envers les personnes migrantes. Les mesures prévues par cette loi autour de l'idée de "préférence nationale" sont directement issues du programme de l'extrême droite. Elles rompent avec notre modèle démocratique et social en stigmatisant les personnes étrangères qui vivent en France.

Les conséquences de cette loi sont dramatiques dans notre secteur professionnel, pour nos élèves qui subiront la perte des allocations familiales ou seront privés du droit à vivre en famille. Nos élèves, qui sont nés sur le territoire français de parents étrangers, ne pourront obtenir facilement la nationalité française : c'est une régression insupportable.

Le gouvernement prend un risque démocratique immense en faisant sienne les propositions de l'extrême droite, celui de fracturer la société, diviser les travailleurs(euses) et la jeunesse. Nous exprimons notre plus vive inquiétude quant à la progression de l'extrême droite et de sa politique de rejet et de haine dans la société.

L'adoption de cette loi par le Parlement revient à saborder les valeurs de la République. Celles-là même que l'École doit pourtant transmettre à tous les enfants et jeunes vivant en France. **Liberté, égalité et fraternité ne peuvent être des mots vides de sens, ils doivent s'inscrire dans le réel.**

Nos organisations FSU, UNSA Éducation, FO, CGT Éduc'Action et Sud Éducation :

- **revendiquent l'abrogation cette loi xénophobe, raciste et discriminatoire**

- appellent les collègues à **rejoindre massivement la manifestation dimanche 14 janvier 2024**
départ 10h00 Préfecture de Bourg en Bresse 01

-et appellent à participer aux initiatives qui seront prises le dimanche 21 janvier.

Bourg en Bresse, mardi 9 janvier 2024.

Les organisations de l'Ain soussignées appellent à manifester pour le retrait de la loi asile immigration !!

La loi asile immigration marque un tournant que nos collectifs, associations, syndicats, organisations ne peuvent accepter. Elle reprend de nombreuses idées de l'extrême droite comme la préférence nationale et aura des conséquences terribles sur la vie de centaines de milliers d'habitants étrangers sur le sol français. Il s'agit de la loi la plus régressive depuis 40 ans.

Cette loi raciste et xénophobe restreint le droit au séjour, accentue considérablement la répression, s'attaque au droit d'asile, au droit de sol, aux étrangers malades, aux étudiants non européens, au regroupement familial. L'attaque contre l'hébergement d'urgence, le durcissement de l'accès aux prestations sociales dont les allocations familiales et les aides aux logements vont jeter des familles à la rue ou dans les bas de marchands de sommeil, particulièrement les femmes migrantes. Cette loi va avantager davantage les travailleuses et travailleurs, les lycéens, les étudiants avec ou sans papiers. L'arbitraire préfectoral est encore renforcé, refoulement aux frontières, délivrance systématique des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) et RTF (interdiction de retour sur le territoire français) et allongement de leur durée, notamment pour les travailleuses et les travailleurs.

Cette loi s'attaque aux libertés publiques, bafoue les droits fondamentaux tel que le droit d'asile, réinstaure la double peine et fait honte à la France, qui prétend défendre les valeurs d'égalité entre toutes et tous. Nous exigeons donc le retrait de cette loi.

Nous appelons :

- A soutenir toutes les lettres pour la régularisation des sans-papiers, notamment les grèves
- A empêcher l'application de cette loi en multipliant les actions de solidarité et en faisant œuvre de désobéissance civile

À manifester massivement sur tout le territoire le dimanche 14 janvier, pour empêcher que cette loi soit promulguée, combattre le racisme, la xénophobie et défendre une politique migratoire d'accueil et de solidarité.

Répondant à l'appel national de nombreuses organisations, nous vous appelons à venir

Manifester massivement

Dimanche 14 janvier 2024

Départ 10h00

Préfecture de Bourg-en-Bresse

Organisations signataires dans l'Ain : ADNA, Avenir, ATTAC, CGF Terre Solidaire, CPT-01 (Cant pour un toit), EBSV, Emmaüs, Ensemble!, JRS Welcomes, LDH Pays de l'Ain, LPL Libre Pensée de l'Ain, NPA, PCF section de Bourg, POF Solidaires, UCL, UD-CGT.

- Appel national : lire et télécharger ci-dessous le communiqué de la FERC CGT (Fédération Education Recherche Culture).



Le 19 décembre 2023, la loi sur l'immigration a été adoptée au Parlement grâce au vote de la droite et de l'extrême droite. Son contenu reprend les principales propositions du RN et remet en cause nos principes républicains : préférence nationale appliquée, droit du sol remis en cause, une réforme de l'AME armoisée... Dans nos secteurs professionnels, cette loi entraînera des conséquences néfastes, que ce soit à l'encontre des usagers ou des professionnels.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, cette loi ferme les portes de l'université et des organismes de recherche en introduisant des régressions intolérables pour les droits des étrangers et notamment pour les étudiants, mais aussi pour les salarié·es. Elle renforcera la précarité des personnes étrangères vivant en France. Pour les étudiant·es étranger·es, cette loi durcira les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et la recherche avec notamment :

- Le dépôt d'une caution de retour obligatoire pour pouvoir étudier,
- L'inscription dans le code de l'éducation de frais de scolarité différenciés 16 fois plus élevés pour les étudiant·es et doctorant·es étranger·es hors UE,
- Le contrôle accru et la possibilité de retrait de la carte de séjour portant la mention « étudiant », le contrôle renforcé des visas long séjour,
- La mise en place de quotas d'étudiant·es étranger·es.

Cette loi est une rupture majeure pour notre pays. Les universités et les organismes de recherche doivent rester des lieux d'accueil et d'émancipation pour toutes et tous, sans condition de nationalité ou préférence nationale.

Les conséquences de cette loi sont dramatiques pour une partie des élèves et leurs familles et donc pour l'école et ses personnels. Des dispositions de la loi vont impacter les conditions d'études des élèves :

- Le principe de préférence nationale est appliqué et conduit à exclure les étrangers de l'accès aux allocations familiales et aux allocations logement,
- Le droit du sol est remis en cause et l'acquisition de la nationalité française ne sera plus automatique pour les enfants nés en France, mais dont les parents sont étranger·es.

Dans les classes, des élèves subiront donc la perte des allocations familiales ou seront privé·es du droit à vivre en famille. Les élèves, qui sont nés sur le territoire français de parents étranger·es, ne pourront obtenir facilement la nationalité française : c'est une régression insupportable.

Quant aux jeunes mineur·es isolé·es pour lesquels l'accueil inconditionnel est remis en cause, ainsi que les jeunes majeur·es scolarisé·es dans les lycées professionnels (souvent formé·es